**APPEL À PROJETS**

**PPI INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES**

****

**APPEL A PROJET**

**INNOVATION PEDAGOGIQUE 2016**

**Volet formation**

***Appel à projets à destination des enseignants pour l’émergence et l’accompagnement de projets d’innovation pédagogiques en Pays de la Loire***

Date de lancement : jeudi 6/10/2016

1. Contexte et objectifs 2

2. Critères d’éligibilité : qui peut postuler ? 2

3. Procédure, calendrier et critères de sélection 3

4. Modalités de soutien 4

5. Comment déposer sa lettre d’intention 4

6. Annexe 1 : les établissements concernés 4

7. Annexe 2 : les membres du bureau du collège formation et du bureau exécutif d’Atlanstic 2020 5

8. Annexe 3 : Lettre d’intention 6

# Contexte et objectifs

Pour alimenter la dynamique territoriale, la Région des Pays de la Loire, via son Schéma de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation 2014-2020, accompagne des stratégies partagées de développement intégrant Recherche, Formation et Innovation (triptyque RFI) des pôles de compétences reconnus à l’échelle internationale et connectés au territoire.

Les stratégies collectives définies ont pour ambition de renforcer, en 5 ans, de façon cohérente l’ensemble des pointes du triangle RFI puis de projeter ces pôles de compétences à l’échelle internationale pour en développer la visibilité et l’attractivité.

L’objectif d’Atlanstic 2020 (ex RFI Numérique) est de construire une chaine de valeur complète - depuis la recherche jusqu’à l’industrie - dans le domaine des sciences du numérique et de leurs usages.

L’ambition du volet formation est de faire des Pays de la Loire un pôle de formation d'excellence à la hauteur de son gisement d'emploi en animant et fédérant l'offre de formation sur les trois sites de Nantes (filière informatique), d'Angers (pôle MathSTIC) et du Mans (Institut d'informatique Claude Chappe) en liaison avec les acteurs socio-économiques régionaux tels qu'ADN'Ouest.

Il s’agira notamment de développer l'attractivité et la visibilité de la formation régionale numérique, en particulier par l'actualisation de l'offre de formation, le développement de la médiation scientifique, la mise en place de parcours de formation intra- et inter-établissements et la labellisation des formations qui en feraient la demande (en particulier dans le domaine de l'alternance/apprentissage). Les actions mises en œuvre viseront également à améliorer la féminisation de la filière.

Dans ce cadre, RFI Atlanstic 2020 lance un appel à projet Innovations Pédagogiques qui vise à

1. Favoriser l’émergence et la diffusion de pédagogie innovantes
2. Encourager le passage à l’acte des enseignants aux pédagogies innovantes
3. Favoriser la collaboration entre enseignants
4. Accroitre la visibilité des enseignements au niveau national et international

Deux types de projets pourront être accompagnés :

* Innovation : pour des pratiques pédagogiques nouvelles, qui n’ont jamais été testées. Ces projets pourront s’adresser à un public assez restreint.
* Diffusion des pratiques pédagogiques : pour la diffusion des pratiques pédagogiques avec un spectre large.

Les projets retenus seront d’une durée de 12 ou 24 mois. Ils consisteront à développer des enseignements ou des pratiques pédagogiques innovantes. Les enseignements concernés (en présentiel ou à distance) doivent être accessible à un public de niveau d’enseignement supérieur, en formation initiale ou continue.

# Critères d’éligibilité : qui peut postuler ?

Le porteur du projet doit être enseignant ou enseignant-chercheur d’un établissement partenaire, c’est-à-dire signataire de la convention fixant l’ambition collective d’Atlanstic 2020. La liste de ces établissements est précisée en annexe 1.

Le porteur peut associer des partenaires de l’écosystème ligérien, signataires ou non de la convention, ainsi que des partenaires hors région (ces derniers ne pourront toutefois pas bénéficier de la subvention).

Les enseignants dont les projets seront retenus s’engagent à partager leur expérience avec leurs collègues des établissements signataires de la convention, et éventuellement de les valoriser auprès d'autres établissements nationaux et/ou internationaux.

# Procédure, calendrier et critères de sélection

Le porteur du projet rédige une lettre d’intention d’une page maximum. Celle-ci doit être déposée sur le site : [www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020](http://www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020) au plus tard le jeudi 1 décembre 2016 minuit comme précisé en annexe 3.

Le bureau du collège Formation d’Atlanstic 2020 assisté du bureau exécutif (voir annexe 2) examine l’ensemble des lettres d’intention et présélectionne un groupe de projets invités à poursuivre la démarche.

Les porteurs de projet encouragés à poursuivre la démarche seront invités à présenter leur projet aux membres du bureau du collège formation selon les instructions et recommandations qui leur auront été communiquées.

**Un accompagnement des porteurs par le chargé de mission formation d’Atlanstic 2020 sera possible pour préciser le périmètre et les besoins et compléter le consortium.**

*Lancement de l’appel à projet Jeudi 6 octobre 2016*

*Soumission de la lettre d’intention Jeudi 1er décembre 2016*

*Notification de la décision sur la poursuite de la procédure Jeudi 22 décembre 2016*

*Audition après phase d’accompagnement Jeudi 26 janvier 2017*

*Notification des résultats aux porteurs de projets Jeudi 2 février 2017*

Les critères de sélection sont, de manière non exhaustive, les suivants :

* La thématique du projet : doit contribuer au renforcement et au développement d’une formation actuelle du RFI Atlanstic 2020.
* Caractère original et novateur du projet avec un élément discriminant pour le territoire
* Qualité du consortium : chaque projet devra associer au moins 2 enseignants ou enseignants-chercheurs, provenant d’établissement différents. Le projet devra être porté par un établissement signataire de la convention.
* Faisabilité du projet : capacité d’engagement des enseignants dans le projet, ressources disponibles
* Diffusion possible : thématique suffisamment large pour pouvoir intéresser un public large : autres membres du RFI Atlanstic 2020, autres établissements, étudiants à distance.
* Evolution à long terme : le projet a-t-il vocation à être développé, étendu à plus long terme ?
* Impact attendu en termes de visibilité et de rayonnement
* Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du projet, et à la présence de l’ensemble des informations demandées, d’ordre pédagogique, administratif et financier.

Une part de cofinancement, bien que pas obligatoire sera jugée comme positive pour la sélection des projets.

Les projets doivent être finalisés dans un délai de 12 ou 24 mois, à préciser dans la réponse à l’appel à projet. Pour les projets d’une durée de 12 mois, une restitution aura lieu en février 2017. Pour les projets d’une durée de 24 mois, un court rapport d’avancement devra être rédigé au bout de la première année, et une restitution aura lieu en février 2018.

# Modalités de soutien

**Le soutien du RFI au projet se fera selon deux modalités :**

* **Mise à disposition du chargé de mission Atlanstic 2020**
* **Subvention maximale de 6 k€ pour l’achat de matériel nécessaire à la réalisation du projet, le financement de déplacement et d’expérimentation.**

Dans la limite du budget alloué, Atlanstic2020 financera, sur la base du montant HT, les dépenses éligibles suivantes :

* Les consommables et le matériel ;
* Les frais de missions, de déplacements, de séjour dans un établissement extérieur ;
* Les frais d’études, d’analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l’organisme, donnant lieu à facturation ;

La subvention sera attribuée à l’établissement désigné par le porteur du projet qui prendra en charge la coordination technique et la gestion administrative et financière du projet.

Dans le cas où l’enveloppe dédiée aux appels à projets formation ne serait pas allouée totalement en février 2017, un nouvel appel à projet pourrait être ouvert à l’automne 2017, pour des projets se déroulant en 2018 et 2019 (nouveaux projets ou poursuite de projets déjà financés).

# Comment déposer sa lettre d’intention

Selon le calendrier défini au paragraphe 3, les lettres d’intention doivent être déposées sur le site : [www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020](http://www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020)

Le bureau du collège formation du RFI est à la disposition des porteurs de projet potentiels pour répondre à toutes questions relatives à cet appel.

# Annexe 1 : les établissements concernés

Sont concernés les projets portés par les enseignants et enseignants-chercheurs ayant pour tutelle l’un des cinq établissements suivants :

* Les trois Universités de Nantes, Angers et du Maine,
* Les deux Ecoles Centrale de Nantes et Mines de Nantes.

Un porteur peut associer des partenaires de l’écosystème ligérien, signataires ou non de la convention, ainsi que des partenaires hors région (ces derniers ne pourront toutefois pas bénéficier de la subvention).

# Annexe 2 : les membres du bureau du collège formation et du bureau exécutif d’Atlanstic 2020

En 2016, le bureau du collège formation est constitué :

* Emmanuel Morin
* Franz Jarry
* Olivier Péton
* Said Moussaoui
* Yannick Estève
* André Rossi

En 2016, le bureau exécutif est constitué :

* Du directeur scientifique (Pierre Cointe) et de ses deux adjoints de site (Laurent Autrique et
* Yannick Estève)
* Du directeur opérationnel (Murielle Manin)
* Des directeurs des trois collèges Recherche (Claude Jard), Formation (Franz Jarry et Emmanuel Morin) et Innovation (Gérard Le Bihan)

# Annexe 3 : Lettre d’intention

****

**Appel à projet Innovation Pédagogique**

**Volet Formation**

Lettre d’intention (4 pages maximum) **à déposer impérativement avant le 1 décembre 2016 à minuit** sur le site : www.univ-angers.fr/RFI-atlanstic2020

**1) Intitulé du projet**

Nom du projet, éventuellement acronyme ou sous-titre

**2) Participants**

* Nom, qualité, et coordonnées du responsable de projet
* Liste des autres participants

**3) Public visé, formation cible (5 lignes)**

Etudiants en formation initiale et/ou continue, niveau d’études, langue, durée d’enseignement (dont heures en présentiel). Date de démarrage prévu (si déjà connu)

**4) Description du projet (15 lignes)**

Description rapide du projet : objectif, aspects innovants, découpage en tâches, calendrier prévisionnel de réalisation, technologies utilisées. Moyens déjà disponibles, expérience de projets similaires passés, …

Préciser en quoi l’aide pédagogique du chargé de mission sera utilisée

Préciser en quoi le projet répond aux critères de sélection proposés, notamment en quoi le projet constitue t-il une innovation pédagogique.

1. **Budget**

* Estimation du coût total du projet.
* Co-financement possibles.
* Moyens demandés (dont temps du chargé de mission formation)

1. **Visa du directeur de département du porteur du projet**

Ce visa atteste que le directeur a pris connaissance du projet, il ne s’agit ni d’un avis ni d’un classement.